

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 janvier 2023 à 18 heures 30

Convocation du 9 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Présents : MM et Mmes Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Patricia VAN HOONACKER, Jean-Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS.

Procurations : Gilles DUCLOS à Jérôme GARCIA ; Estelle FLEUTÔT à Chantal DUMONT-GILMOZZI ; Gilles JOFFRE à Bruno SALGUES.

Absent : Christian ALFARO.

18h30 : ouverture de la séance, le Maire présente au conseil ses vœux pour la nouvelle année.

Secrétaire de séance : Micheline MIANNAY est désignée secrétaire de séance

Préambule : le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 29 novembre 2022. Approbation à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 1 – Bruno SALGUES - ; Pour : 21).

Pierre POLARD présente les points à l'ordre du jour de la séance :

- 1 – Dépenses nouvelles d'investissement 2023
- 2 – Agence France Locale – Octroi de la garantie annuelle 2023
- 3 – Devenir de la parcelle A 61
- 4 – Participation à la protection sociale complémentaire du personnel – risque santé
- 5 – Médecine préventive – Convention avec le centre de gestion de l'Hérault
- 6 – Décisions du Maire
- 7 – Questions diverses

1 - Dépenses nouvelles d'investissement 2023

Le Maire indique qu'avant le vote du budget primitif de l'exercice, le Conseil Municipal a la possibilité d'ouvrir des crédits en section d'investissement du budget, dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente (2 584 800 € inscrits au budget primitif 2022). Cette opération permet une souplesse de gestion en section d'investissement, en attendant le vote du budget primitif de la commune.

Il précise que ces crédits ouverts par anticipation seront obligatoirement réintégrés dans le budget primitif 2023 de la commune qui sera soumis au vote du Conseil Municipal. Il propose de créditer de 200 000 € le chapitre 21 de la section d'investissement du budget général de la commune, en ventilant cette somme sur différents comptes d'imputation.

Approbation à l'unanimité.

2 - Agence France Locale (AFL) – Octroi de la garantie annuelle 2023

La commune est actionnaire de l'AFL depuis octobre 2020.

Les statuts de l'AFL prévoient que chacun de ses membres octroie une garantie d'emprunts à hauteur de l'encours de sa dette, soit, pour la commune de Capestang et en 2023, 1 593 000 €.

Le détail des emprunts en cours est le suivant :

Budget	Capital emprunté	Taux	Fin	Capital restant dû
Général	1 000 000 €	0,47 %	2036	900 000 €
Général	350 000 €	0,30 %	2031	306 000 €
Eau	400 000 €	0,995 %	2051	387 000 €

Le conseil municipal est invité à accorder cette garantie d'emprunts à l'AFL pour l'exercice 2023.

Approbation à l'unanimité.

3 - Devenir de la parcelle A 61

Cette parcelle, située au nord-ouest du cimetière, intéresse un agriculteur, propriétaire de terrains contigus à cette parcelle, qui souhaite y déposer des ruches. Elle intéresse également un élu, Bruno SALGUES, qui est invité à présenter son projet de jardins biologiques coopératifs.



Au terme de la discussion engagée, et compte tenu de la non opérabilité immédiate de ce projet qui doit encore être travaillé pour permettre sa mise en œuvre, il est envisagé, dans l'intervalle, de s'orienter vers une location du terrain au bénéfice de l'agriculteur. La décision sera prise ultérieurement.

4 - Participation à la protection sociale complémentaire du personnel – risque santé

Le Maire rappelle le débat qui a eu lieu lors du conseil municipal du 18 janvier 2022 concernant la protection sociale complémentaire des agents. Concernant le risque santé (mutuelle), il propose à l'assemblée de maintenir le régime de la labellisation et de fixer le montant de la participation à quinze euros par mois et par agent sans modulation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité. Il confirme la procédure de la labellisation et décide de réviser la participation financière de la commune portant sur la couverture SANTE des agents à : QUINZE euros par mois et par agent, sans modulation, effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

5 - Médecine préventive – Convention avec le centre de gestion de l'Hérault

Le Maire rappelle au conseil que la collectivité-employeur a des obligations légales vis-à-vis de ses employés en matière de médecine du travail. Pour remplir ses obligations la commune adhère au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de

l'Hérault. La convention d'adhésion arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour la période 2023-2025. Demande au conseil de l'autoriser à signer la convention 2023-2025 pour un coût annuel de 0.42% de la masse salariale annuelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette convention.

6 - Décisions du Maire

- Budget général - DM n°6 - Virement de crédits depuis le poste dépenses imprévues - 200 €
- Budget général - DM n°7 - Virement de crédits depuis le poste dépenses imprévues - 1 780,80 €
- Budget général - DM n°8 - Virement de crédits depuis le poste dépenses imprévues - 270,45 €
- Budget général - DM n°9 - Virement de crédits depuis le poste dépenses imprévues - 818,83 €
- Acquisition d'un broyeur pour les services techniques – VITIZONE – 9 000 € HT
- Acquisition d'un défibrillateur – PRÉVIMED – 1 212,50 € HT
- Acquisition de matériel d'illumination - BLACHÈRE ILLUMINATION – 16 296 € HT
- Relevé topographique des berges du canal du midi – GASQUEZ – 6 000 € HT

7 – Questions diverses

Interrogés par le Maire, les conseillers d'opposition précisent qu'ils n'ont pas de questions.

- Vœux à la population le jeudi 26 janvier 2023 à 18h30 à la salle polyvalente
- Vœux de la communauté de communes Sud Hérault le vendredi 27 janvier 2023 à 19h00 à Saint-Chinian
- Repas des aînés le mardi 21 février 2023 à 12h00 à la salle polyvalente
- Bilan de mi-mandat le jeudi 16 mars 2023 à 18h30 à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Le Maire,
Pierre POLARD



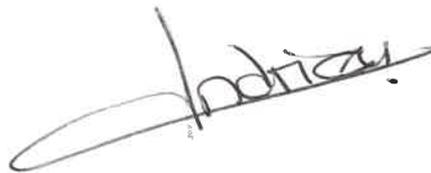
Le secrétaire de séance,
Micheline MIANNAY



Christian ALFARO



Laetitia ANDRIEU



Pierre CUESTAS



Anne Marie DUCLA



Gilles DUCLOS



Chantal DUMONT-GILMOZZI

Estelle FLEUTÔT

Jérôme GARCIA



Isabelle GIL



Sylvie GISBERT



Gilles JOFFRE



Émilie LAMARCQ



Jacques MAURAND



Béatrice MILESI

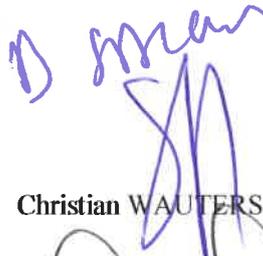


Isabelle PALM

Alain RIVAYRAND



Bruno SALGUES



Patricia VAN HOONACKER



Jean-Claude VIVANCOS



Christian WAUTERS

